

Date de dépôt : 11 septembre 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pierre Nicollier : Virage ambulatoire : réduction du nombre de lits ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 30 août 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le mouvement vers l'ambulatoire montre une forte dynamique à Genève (+14% au 1^{er} trimestre 2019 comparé au 1^{er} trimestre 2018) pendant que le taux d'occupation des lits aux HUG a baissé de -1,7% à 88,5% durant la même période.

Compte tenu du développement du BdL2, mes questions sont les suivantes :

- Combien de nuitées le bâtiment BdL1 a-t-il comptées au premier trimestre 2019 en rapport au premier trimestre 2018 ?*
- Quel est le taux d'occupation au premier trimestre 2019 ?*
- Quelle est la stratégie d'exploitation prévue pour ce bâtiment ?*

Plus généralement :

- Compte tenu de la tendance générale de réduction du nombre de nuitées liées à la prise en charge stationnaire, quelle stratégie les HUG comptent-ils suivre pour adapter leurs infrastructures aux nouveaux besoins des patients ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera aux présentes questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La plupart des départements de soins aigus des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont une activité à cheval sur les deux bâtiments BDL1 et BDL2. Les nuitées effectuées dans l'un ou l'autre bâtiment ne sont pas identifiées spécifiquement et il est donc impossible de répondre aux deux premières questions.

L'ambulatorisation, notamment de la chirurgie, a permis la réduction de 16 lits dans ce domaine. Cependant, dans bien des secteurs, le virage ambulatoire a déjà été effectué à Genève. Le vieillissement de la population, l'augmentation de la dépendance et la multiplication des polymorbidités, compensent en partie ce virage. Si ces évolutions démographiques, qui entraînent un nombre accru de séjours, peuvent être envisagées sans augmenter le nombre de lits de soins aigus, il ne faut pas pour autant escompter des diminutions significatives dans les années à venir.

La stratégie d'exploitation de BDL1 est de poursuivre son utilisation, ce qui ne peut se faire qu'avec une rénovation en profondeur de ce bâtiment qui date des années 1960 et comporte encore des chambres à 6 lits. Une telle rénovation doit permettre d'obtenir le même standard de confort patient qu'au sein du BDL2, avec des chambres à 1 et 2 lits, et des sanitaires dans les chambres.

Aujourd'hui, les HUG ont déjà profité de la migration des lits vers BDL2 pour diminuer la densité des unités de soins. Mais cela ne règle pas le problème de l'absence de sanitaires dans les chambres. A noter également que le BDL1 abrite l'activité privée des HUG et que, pour ce qui concerne l'actualité immédiate, des espaces ont été prêtés provisoirement à la Haute école de santé, à la demande du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, pour les besoins de l'enseignement.

En résumé, que ce soit aujourd'hui, afin d'améliorer le confort des patients, ou demain, après rénovation, l'exploitation de BDL1 doit absolument se poursuivre, ce bâtiment étant indispensable pour l'activité de soins aigus.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS